

# Pelouses calcaires du Soissonnais, Commune de Pommiers (02)

-

Proposition d'un arrêté préfectoral de protection de biotope



-

Présentation du site

Version du 09 septembre 2008

## Pelouses calcaires du Soissonnais, Commune de Pommiers (02).

### Proposition d'un arrêté préfectoral de protection de biotope

La proposition d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) sur la commune de Pommiers (02), dans le Soissonnais, s'inscrit dans le cadre du projet régional de protection des espèces exceptionnelles et menacées en Picardie.

### Statut de la zone concernée

Le territoire concerné par la proposition d'arrêté de protection de biotope appartient au domaine communal de Pommiers (lieux dits La Pierre Brûlée et La Gouverne Malade). Les parcelles dont les milieux présentent une richesse patrimoniale figurent au cadastre des communes concernées sous les numéros :

- section ZE parcelles 47, 48 (La Gouverne Malade)
- section ZD parcelle 111 (La Pierre Brûlée)

L'arrêté préfectoral de protection de biotope a pour objectif de protéger pour partie les lieux-dits de La Gouverne Malade et de la Pierre Brûlée, propriétés de la commune de Pommiers (02).

La zone est identifiée dans l'inventaire des **Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique** comme ZNIEFF de type I n° régional 02SOI119 dénommée « Mont de Pasly » pour l'ensemble du territoire concerné par le projet,

### Un patrimoine naturel remarquable mais dégradé

Cette proposition d'arrêté préfectoral de protection de biotope fait suite à une demande d'expertise (flore et habitat) réalisée courant 2005 par le Conservatoire Botanique National de Bailleul au lieu-dit de la Pierre Brûlée (Pommiers, 02) dans le cadre du Plan Régional d'Action Conservatoire (PRAC), ayant pour objectif la conservation d'espèces floristiques menacées et gravement menacées d'extinction en Picardie<sup>1</sup>. Cette expertise est élargie aux lieux-dits La Gouverne Malade (Pommiers, 02) et témoigne sur ce site un certain nombre d'**éléments remarquables** du **patrimoine naturel de la région picarde**.

#### Description générale de l'habitat recensé.

L'habitat recensé concerné par le projet d'arrêté appartient à un système de pelouses calcaires relictuelles dispersées dans le Soissonnais.

Ce type de végétations est issu de déforestations historiques anciennes. Il s'agit de systèmes pastoraux extensifs hérités des traditions de parcours ovin, plus rarement du pâturage bovin herbager semi extensif ou de milieux de substitution (talus routiers ou ferroviaires). Leur maintien résulte d'une action souvent intense des lapins, devenue déterminante avec la déprise pastorale, jusqu'à l'arrivée de la myxomatose. Sur le site de la Gouverne Malade, les

activités militaires ont pu également contribuer au maintien d'une partie des pelouses en évitant le boisement de ces dernières

Des formations ligneuses sont également représentées par les fourrés de Genévriers et le boisement à bois gentil. **La formation lâche (ou en voile) de genévriers** sur pelouses calcaires présente une très forte originalité paysagère et une importante diversité floristique et faunistique (papillons, pollinisateurs, acariens,...). Cet habitat est associé aux systèmes pastoraux extensifs comme les pelouses calcaires. Les Genévriers forment au sein des systèmes de pelouses une communauté arbustive pionnière particulière et dépendante de la relation pastorale.

Ces habitats présentent un intérêt patrimonial en Picardie. Ils sont éligibles au titre de l'annexe I de la **Directive « Habitats, faune, flore »** ce qui leur confère un **intérêt à l'échelle européenne**.

#### Des formations végétales riches en espèces.

L'intérêt patrimonial majeur de ce système est lié à la présence d'habitats exceptionnels à rares et en régression en Picardie. La richesse des sites s'exprime au sein de pelouses sur sables calcaires et de boisements par un cortège floristique d'une grande diversité comprenant notamment 3 espèces floristiques **protégées et menacées en Picardie**.

Les espèces présentes aux lieux dits la Pierre Brûlée et La Gouverne Malade (Pommiers, 02) définissent des **pelouses à Véronique de Scheerer et Koelérie à grandes fleurs**, pelouses typique des affleurements calcaires de pente, et thermophiles (en expositions chaudes).

C'est une végétation rase à mi-rase, plus ou moins clairsemée, riches en graminées et d'une grande diversité de sorte que la période de floraison de la pelouse s'étale entre mai et septembre avec des pics principaux de floraison observés au printemps (mai-juin) et à la fin de l'été (août-septembre).

Cette richesse spécifique s'illustre notamment par la présence d'un grand nombre d'espèces d'orchidées telles que le **Limodore à feuilles avortées** (*Limodorum abortivum* L.), mais également par le recensement de la **Germandrée des montagnes** (*Teucrium montanum* L.), et du **Barbon pied-de-poule** (*Bothriochloa ischaemum* (L.) Keng), espèce protégée en Picardie, où elle est très rare et menacée d'extinction<sup>1</sup>.



Le **Limodore à feuilles avortées** (*Limodorum abortivum* L.), espèce patrimoniale, insuffisamment pourvues de chlorophylle les feuilles étant réduites à des écailles, se nourrit grâce à une association avec un champignon au niveau des racines.

Vivant dans les clairières et les lisières forestières des chênaies pubescentes ou des hêtraies, cette espèce subméditerranéenne atteint sa limite septentrionale de répartition en Picardie.

Assez communes sur tout le tertiaire autrefois, les populations de Limodore à feuilles avortées sont aujourd'hui en forte régression. Bien que largement disséminées, elles sont souvent de tailles restreintes.

L'espèce est identifiée comme **rare** et **vulnérable** en Picardie<sup>1</sup>, inscrite sur les listes rouges régionales de la flore menacée de Picardie, et **protégée à l'échelle régionale** par arrêté

ministériel du 17 août 1989 complétant la liste nationale des espèces protégées sur l'ensemble du territoire.

La **Germandrée des montagnes** (*Teucrium montanum* L.) est une autre espèce patrimoniale protégée en Picardie recensée sur le site La Gouverne Malade.

Caractéristique des pelouses rases, cette plante subméditerranéenne atteint sa limite de répartition septentrionale en Picardie. Elle est présente dans le sud de la région de façon encore assez importante dans l'Oise et l'Aisne. Quelques populations sont également recensées dans le sud du littoral picard (Somme, 80). Les populations de cette **espèce assez rare et quasi-menacée en Picardie**<sup>1</sup> ont subi une forte régression depuis les années 1960.



D'autres espèces non protégées témoignent de la richesse du cortège floristique des pelouses à Véronique Scheerer et Koelérie à grandes fleurs.

La **Laïche des Bruyères** (*Carex ericetorum* Pollich) (aux lieux dits La Pierre Brûlée et La Gouverne malade)

C'est une espèce patrimoniale, **exceptionnelle** en Picardie où elle est **gravement menacée d'extinction**. Elle est par ailleurs inscrite sur les listes rouges régionales de la flore menacée de Picardie.

En France, son aire de répartition est discontinue. Elle est présente dans les massifs montagneux jusqu'à 1500m d'altitude, elle est très rare et localisée en plaine. La Laïche des Bruyères se maintient difficilement en Bourgogne, Champagne, Picardie et Ile de France.



L'**Anémone pulsatille** (*Pulsatilla vulgaris* Mill.) (à gauche), vulnérable et peu commune en Picardie<sup>1</sup> ainsi que le **Genévrier commun** (*Juniperus communis* L.) peu commun en Picardie et quasi-menacé<sup>1</sup> sont encore présents sur les pelouses calcaires sableuses de la Gouverne Malade malgré la présence de lourdes menaces.

Ont également été recensés au lieu dit La Pierre Brûlée, l'**Odontites jaune** (*Odontites luteus*) exceptionnelle et gravement menacée d'extinction en Picardie<sup>1</sup> ainsi que le **Séséli coloré** (*Seseli annuum* L.), une graminée très rare et menacée d'extinction<sup>1</sup> dans la région.

#### Des enjeux faunistiques non prospectés

Les pelouses abritent traditionnellement une diversité entomologique très élevée. Un inventaire faunistique n'ayant pas été réalisé, il ne nous est pas permis de présenter les enjeux faunistiques sur les deux sites. Il est fort probable que la valeur entomologique de la pelouse relictuelle de La Pierre Brûlée soit faible en raison de l'état de dégradation avancé de celle-ci. En revanche, la pelouse calcaro-sabulicole de La Gouverne Malade étant beaucoup moins dégradée, sa valeur entomologique est certainement plus forte.

Ces pelouses abritent traditionnellement des espèces nectarifères comme les papillons (le Céphale (*Coenonympha arcania*) et le Petit Nacré (*Issoria lathonia*) deux espèces assez

Rares en Picardie<sup>2</sup>, L'Argus bleu-nacré (*Polyommatus coridon*), une espèce peu commune en Picardie<sup>2</sup>).



*Coenonympha arcania*



*Issoria lathonia*



*Polyommatus coridon*

### Un patrimoine fortement menacé à protéger

Si ponctuellement ces pelouses et fourrés sont encore en bon état de conservation, elles sont globalement aujourd'hui la relique d'un ensemble beaucoup plus vaste de pelouses subissant actuellement de fortes régressions. Leur disparition est continue depuis le début du XXe siècle avec une accélération très forte depuis 1960. Les causes sont multiples.

De l'abandon pastoral et du sous pâturage découle la reconstitution de boisements par l'envahissement progressif d'espèces spontanées telles que le Prunier de Sainte-Lucie, le Pin sylvestre et surtout le Pin noir d'Autriche, et le Noisetier. La fermeture du milieu par les espèces ligneuses entraîne des risques de modification de la structure du sol dans certains secteurs en favorisant un blocage de l'érosion des pentes.

Ce processus est clairement identifiable sur les parcelles concernées par le projet d'arrêté de protection de biotope et semble s'être accéléré ces dernières années menaçant à court terme la pérennité des stations, notamment celle de la Pierre Brûlée (Pommiers, 02).

La station du lieu dit La Gouverne Malade (Pommiers, 02) n'est pas épargnée. Elle est également **fortement** menacée par la pratique de sports motorisés malgré l'affichage d'un arrêté pris par la commune en 2002 interdisant l'accès du site aux véhicules motorisés pour des raisons de sécurité (risques pyrotechniques).

Le système de pelouses décrit précédemment est aujourd'hui très localisés et en voie de disparition. De fortes menaces d'extinction totale pèsent actuellement sur cet habitat.

L'état de conservation des stations est préoccupant et nécessite la mise en place d'une gestion raisonnée à court terme.

La proposition d'un arrêté préfectoral de protection de biotope s'inscrit donc dans la continuité de l'ensemble des démarches entreprises par le Conservatoire des Sites Naturels de Picardie pour la conservation et la gestion durable des pelouses calcaires de la région avec l'objectif de pérenniser ces mesures par la mise en place d'un outil de protection réglementaire.

**Espèces remarquables de Picardie présentes sur l'ensemble des parcelles concernées par la proposition d'APPB, aux lieux dits La Gouverne Malade et La Pierre Brûlée (Pommiers, 02).**

Plantes bénéficiant d'une protection régionale par arrêté ministériel du 17 août 1989, relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Picardie complétant la liste nationale :

Le Limodore à feuilles avortées (*Limodorum abortivum* (L.) Swartz)

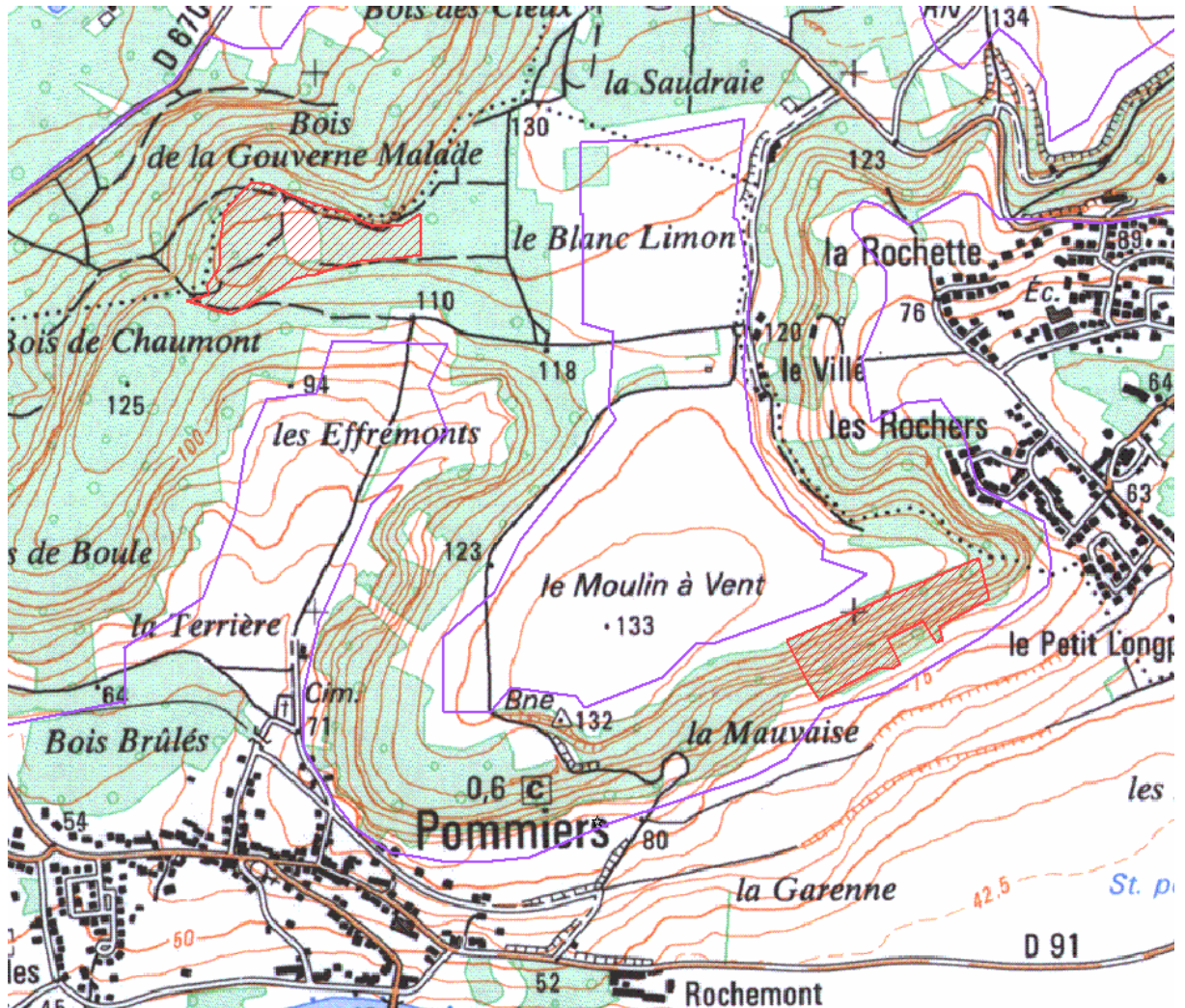
La Germandrée des montagnes (*Teucrium montanum* L.)

Le Barbon pied-de-poule (*Bothriochloa ischaemum* (L.) Keng)

<sup>1</sup> : Inventaire de la flore vasculaire de Picardie (Ptéridophytes et Spermaphytes) : raretés, protections, menaces et statuts, Conservatoire Botanique National de Bailleul.

<sup>2</sup> : Référentiel faune de Picardie (2007) – Picardie Nature.

# Projet d'Arrêté de Protection du Biotope « Pelouses calcaires du Soissonnais »



Echelle : 1:25 000



Fond cartographique :  
©IGN - SCAN25 ®

Carte indicative, seul fait foi le  
texte de l'arrêté

